



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La MRC de Kamouraska salue l'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises annoncée par le gouvernement du Québec

Saint-Pascal, le 6 avril 2020 - La MRC de Kamouraska salue l'annonce du gouvernement du Québec pour la mise en place du nouveau programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à appuyer les PME du Québec touchées par les répercussions de la COVID-19. Une enveloppe initiale de 150 millions de dollars est mise à la disposition des MRC et des villes. Le montant de la MRC de Kamouraska s'élève à un peu plus de 750 000 \$ et sera disponible pour nos entreprises très bientôt.

« Par cette annonce, le gouvernement du Québec confirme le rôle crucial des MRC en matière de développement économique. Je tiens à souligner l'initiative de ce nouveau programme d'aide d'urgence aux PME. Ce programme pour les entreprises de notre territoire qui sont touchées par la pandémie est un complément remarquable aux mesures d'aides déjà mises en place. » mentionne le préfet de la MRC de Kamouraska, M. Yvon Soucy.

Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

Les entreprises de tous les secteurs d'activités, autant les coopératives, les organismes sans but lucratif et les entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales, pourront ainsi obtenir un prêt ou une garantie de prêt d'un montant pouvant atteindre une somme maximale de 50 000 \$ afin de pallier le manque de liquidités lié à la COVID-19. L'aide financière sera accordée par la MRC et prendra la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt. Le taux d'intérêt est établi à 3 % et un moratoire de 3 mois sur le capital et les intérêts s'appliquera automatiquement. Un moratoire additionnel allant jusqu'à 12 mois sur le capital pourra également être accordé.

« Le nouveau programme d'aide du gouvernement provincial va permettre de répondre à un besoin criant pour plusieurs petites entreprises incapables de correspondre aux critères des autres mesures et ainsi, de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités », précise le conseiller socioéconomique de la MRC de Kamouraska, M. Charles de Blois Martin.

Les entreprises et les organisations du Kamouraska sont invitées à contacter **la MRC de Kamouraska** en composant le **418 492-1660 poste 250**.

Les principaux détails se retrouvent sur le site Internet du gouvernement du Québec au <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/>

Les PME ayant des besoins en fonds de roulement supérieurs à 50 000 \$ peuvent s'inscrire au programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) récemment annoncé par le gouvernement du Québec.

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/nouvelle/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html>

Autres soutiens pour nos entreprises :

Un moratoire additionnel pour les fonds locaux d'investissement (FLI et FLS)

La situation exceptionnelle liée à la pandémie de la COVID-19 évolue et la pression sur les finances des entreprises s'accroît. Rappelons que dans le but de soutenir les entreprises kamouraskoises touchées par les répercussions de la COVID-19, la MRC de Kamouraska a offert un moratoire allant de 3 à 6 mois aux entreprises pour le remboursement du prêt (capital et intérêts) qui leur a été consenti dans le cadre des fonds locaux d'investissement (FLI et FLS). Les intérêts seront capitalisés et ajoutés au solde du prêt à la fin du moratoire. Cette mesure permet aux entreprises déjà inscrites à ce programme avec la MRC de réduire la pression sur les liquidités pendant cette période difficile. Il est important de rappeler que toutes les autres modalités d'utilisation des fonds locaux d'investissement demeurent inchangées.

La priorité : l'achat local !

Une bonne façon de contrer les effets négatifs de la pandémie de la COVID-19 est d'acheter auprès des entreprises, commerces et industries locales. À cet effet, la MRC de Kamouraska tient à souligner l'initiative de la cellule d'intervention socioéconomique dont elle fait partie, qui a créé le groupe Facebook « Soutenons nos commerçants d'ici, Kamouraska-L'Islet ». Ces initiatives permettent d'établir une relation gagnant-gagnant entre les consommateurs et les entreprises kamouraskoises. Il permet aux consommateurs de déceler des offres intéressantes, de prendre connaissance de nouveaux services adaptés en temps de crise ainsi que des rabais et promotions en cours.

La MRC de Kamouraska invite aussi les commerçants à s'inscrire à la nouvelle plateforme annoncée par le gouvernement du Québec : www.lepanierbleu.ca. Il s'agit d'une vitrine supplémentaire pour se faire connaître et établir un premier point de contact avec sa clientèle. Voilà une bonne façon de soutenir les entreprises de notre région et de découvrir des produits de qualité, faits chez nous.